

Point d'actualités Coronavirus – Irlande (04/05)

FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé :

Au 1^{er} mai, 1 303 personnes sont décédées du COVID19, et 21 506 cas positifs sont recensés.

Le gouvernement irlandais annonce un nouveau train de mesures chiffré à 6 Md d'€ au total, qui viennent compléter les annonces précédentes

Le ministère de l'agriculture irlandais confirme avoir connaissance de 6 cas de présence de personnels testés positif au COVID19 dans des industries de transformation de viande bovine

- **Contexte général**

Au 1^{er} mai, 1 303 personnes sont décédées du COVID19, et 21 506 cas positifs sont recensés.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Toute personne pénétrant sur le territoire irlandais (sauf en provenance d'Irlande du Nord) doit observer un auto-confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Depuis le 24 avril, toute personne arrivant en Irlande doit remplir un formulaire précisant l'adresse du lieu de son confinement et le présenter aux autorités à son entrée sur le territoire.

<https://www2.hse.ie/file-library/coronavirus/covid-19-public-health-passenger-locator-form.pdf>

Ceci ne concerne pas les transporteurs routiers, pilotes et équipages maritimes.

<https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/>

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Le gouvernement a annoncé le 2 mai un nouveau train de mesures de soutien à l'économie d'un montant de 6 Mds€ qui s'ajoutent aux mesures existantes :

Ces mesures répondent notamment aux demandes formulées ces dernières semaines par les organisations représentatives des entreprises. Elles comprennent :

- Un dispositif de subventions pour un montant allant jusqu'à 10 000 € qui pourra être alloué aux microentreprises pour financer la réouverture de leurs activités (Restart Fund) ;
- La réduction à zéro du taux des impôts locaux pendant trois mois (commercial rates waiver) ;
- Un fonds d'investissement doté de 2Mds€ est ouvert par l'ISIF (Ireland Strategic Investment Fund, fonds souverain irlandais) à destination des PME et des grandes entreprises (Pandemic Stabilisation and Recovery Fund). Le ministre en charge de l'agriculture a précisé que les entreprises agricoles étaient bien éligibles à ce dispositif ;

- Un fonds de garantie de 2Mds€ destiné à garantir 80% des prêts contractés par les PME (COVID-19 Credit Guarantee Scheme) qui complète le dispositif existant depuis 2012 auprès des banques AIB et Ulster bank.

Le gouvernement a, en outre, acté un moratoire sur les obligations fiscales des entreprises. Dans la mesure où elles remplissent leurs obligations déclaratives, les entreprises touchées par la pandémie peuvent suspendre le paiement de leurs impôts, sans pâtir d'intérêts moratoires. Elles pourront négocier avec l'administration fiscale un paiement échelonné dans les 12 mois qui suivront la reprise de leurs activités. Cette mesure nécessite des adaptations législatives qui seront prises prochainement.

Pour plus de détail sur l'ensemble des mesures, vous êtes invités à consulter les sites gouvernementaux : <https://dbei.gov.ie/en/What-We-Do/Supports-for-SMEs/COVID-19-supports/Government-supports-to-COVID-19-impacted-businesses.html> .

- **Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières agricoles**

Le ministère de l'agriculture irlandais confirme avoir connaissance de 6 cas de présences de personnels testés positif au COVID10 dans des industries de transformation de viande bovine :

Le ministre a indiqué que les usines concernées (5 en transformation et une en désossage) ont collaboré avec le personnel du Health Service Executive et avec le ministère pour mettre en place l'ensemble des recommandations et mesures nécessaires. La Meat Irish Industry a par ailleurs rappelé que d'un point de vue global, les niveaux de production et de vente ont été maintenus depuis le début de la crise dans les secteurs de la viande porcine, de l'agneau et de la volaille et que les baisses de production actuellement observées concerne la viande bovine (environ 20 % par rapport à la même semaine l'année dernière) sont dues aux perturbations de marché, plutôt qu'à une perturbation opérationnelle résultant des cas de Covid-19.